

leur reprochait d'épouvantables exactions, d'odieuses concussions. Les faits qu'il apportait en preuves, et qui avaient trait à des ventes judiciaires, expropriations, partages de biens, étaient d'une énormité terrible; sa parole, haute, dure, mordante, incisive. Qu'en résulta-t-il pourtant? Qu'il perdit cinq cent mille beaux francs en frais de poursuites et de procédure, lesquels cinq cent mille francs allèrent tomber, bien entendu, dans la gibecière de MM. les avoués, les greffiers, les huissiers, et voilà tout. C'est très bien. Enfin, de guerre lasse et mourant à la peine, il renonça à plaider, mais poursuivant son œuvre il se prit à crier, et aussi haut que l'aveugle de Jéricho : De grâce, Messieurs du pouvoir, de grâce supprimez les avoués, ou, tout au moins, réduisez-en le nombre; car ces braves gens, voyez-vous, sont doués d'une faculté générative qui, sans doute à leur insu, leur fait produire des procès à peu près comme des poiriers fournissent des poires. Ce bon M. Salgues! Qu'eut-il dit de notre beau pays de Beaujolais avant notre première révolution, exploité à cette époque par soixante-quatre procureurs — Soixante-quatre procureurs! — Oui, soixante-quatre procureurs; tout autant, gros et gras, bien portants et descendants qui pis est, ajoutet-on, en ligne très directe et non collatérale de l'estimable et désintéressé Rollet. Mais comptons plutôt; dix-sept à Villefranche, six à Beaujeu, six à Belleville, six à Perreux, neuf à Lay, sept à Chamelet, dix à Thizy et trois à Amplepuis; en tout soixante-quatre, bien comptés, bien nombrés et étant tous, pour ouvrir le sac des procillons et les mener à vie, qui juge, qui lieutenant de juge, qui procureur fiscal, qui greffier dans une ou plusieurs des soixante-quatorze justices seigneuriales de la province. AH! LE BON VIEUX TEMPS! Mais n'anticipons pas.

A l'époque de notre première révolution, la juridiction du Beaujolais se composait de la sénéchaussée de Villefranche,